DÉCLARATION DE PARTICIPATION DE DÉPUTÉS À DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR DES TIERS

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5, PARAGRAPHE 3, DE L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN CONCERNANT LE CODE DE CONDUITE DES DÉPUTÉS AU PARLEMENT EUROPÉEN EN MATIÈRE D'INTÉRÊTS FINANCIERS ET DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

PARLEMENT EUROPEEN
REÇU LE
10 OCT. 2016
Unité
Administration des Députés

Nom: PROUST

Prénom: FRANCK

Je soussigné(e) déclare par la présente, sur l'honneur et en pleine connaissance du règlement du Parlement européen, en particulier de son annexe I contenant le code de conduite des députés, conformément à l'article 5, paragraphe 3, de ce code ainsi qu'à la décision prise par le Bureau le 15 avril 2013, avoir, à la suite d'une invitation et dans l'exercice de mes fonctions de député au Parlement européen, participé à la manifestation suivante organisée par un tiers, pour laquelle mes frais de voyage, d'hébergement ou de séjour ont été payés ou remboursés par un tiers:

Date: 26/09/2016

LES INDICATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION SONT FOURNIES SOUS LA SEULE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DU DÉPUTÉ ET DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES AU PLUS TARD LE DERNIER JOUR DU MOIS SUIVANT LE DERNIER JOUR DE SA PARTICIPATION À UNE MANIFESTATION CONFORMÉMENT À LA DÉCISION DU BUREAU DU 15 AVRIL 2013.

La présente déclaration sera publiée sur le site internet du Parlement.

À ENVOYER PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE À:
Administration-Deputes@europarl.europa.eu
FAIRE SUIVRE L'ORIGINAL SIGNÉ À:
PARLEMENT EUROPÉEN
Unité "Administration des députés"[1]
rue Wiertz, 60
PHS 07B019
B - 1047 BRUXELLES

[1] Avis juridique: L'unité "Administration des députés" est responsable du traitement des données au sens du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données (JO L 8 du 12.1.2001, p. 1) et de la décision du Bureau du 22 juin 2005 relative aux dispositions d'application de ce règlement (JO C 308 du 6.12.2005, p. 1).

INFORMATIONS OBLIGATOIRES		
	INFORMATIONS À COMMUNIQUER	**À COMPLÉTER EN CONSÉQUENCE**
TIERS	**Nom, fonction et adresse du tiers ayant payé ou remboursé les frais du député**[2]	Ministère Affaires étrangères Taïwan
TYPE DE FRAIS COUVERTS	**Voyage:**	**Oui / Non** **Moyen de transport (p. ex. avion, train):** avion **Classe (p. ex. économique, affaires):** Business
	Hébergement:	**Oui / Non** **Nom de l'hôtel:** Far Eastern Plaza. **Nombre de nuits**[3]**:** 2
	Frais de séjour:	**Oui / Non / En partie (veuillez préciser dans la partie "Commentaires" ci-dessous)**
DÉTAILS DE LA MANIFESTATION	**Dates (et durée) de la participation du député à la manifestation:**	21 au 23/09/2016
	Type de manifestation (s'il n'est pas possible de joindre un programme de la manifestation à la déclaration, veuillez la décrire dans la partie "Commentaires" ci-dessous):	Délégation INTA PPE
	Lieu (pays, ville):	Taipeï - Taiwan
INFORMATIONS FACULTATIVES		
COMMENTAIRES	Le programme a consisté à rencontrer de nombreux acteurs institutionnels taïwanais dont la Présidente de la ROC-Taiwan + délégation UE + Chambre de Commerce UE	

[2] Si le tiers figure dans le registre de transparence, un renvoi peut y être fait.
[3] Les petits déjeuners ne doivent pas faire l'objet d'une déclaration séparée.